

L'évaluation au CRDI

Janvier 2017



L'évaluation au CRDI

Ce document présente l'approche du CRDI en matière d'évaluation. Notre personnel y a recours pour expliquer nos priorités à nos bénéficiaires de subventions, aux bailleurs de fonds, au public canadien et à ceux qui s'intéressent à l'évaluation de la recherche pour le développement.

Le présent document comporte trois chapitres. Le premier traite des objectifs et principes d'évaluation au sein du CRDI. Le deuxième décrit le système d'évaluation décentralisé du Centre. Le troisième énonce les priorités choisies dans le domaine de l'évaluation aux termes du Plan stratégique 2015-2020 du CRDI. Le document se conclut sur des annexes destinées à nos bailleurs de fonds et bénéficiaires de subvention, afin qu'ils sachent à quoi s'attendre dans leur collaboration avec le Centre en matière d'évaluation¹. Le lecteur trouvera aussi des liens vers des ressources donnant des explications plus complètes et décrivant des outils, approches et lignes directrices d'évaluation de la recherche pour le développement.

Chapitre 1 : Objectifs et principes de l'évaluation

Objectifs de l'évaluation au sein du CRDI

L'évaluation nous aide à atteindre nos objectifs. C'est une intervention stratégique qui appuie et promeut la mission du CRDI, soit de financer des travaux de recherche dans les pays en développement afin de favoriser la croissance, de lutter contre la pauvreté et de susciter des changements positifs à grande échelle. Le Centre réalise des évaluations afin de consolider les processus et résultats des travaux de recherche qu'il finance et de mieux comprendre le rôle de la recherche dans le développement.

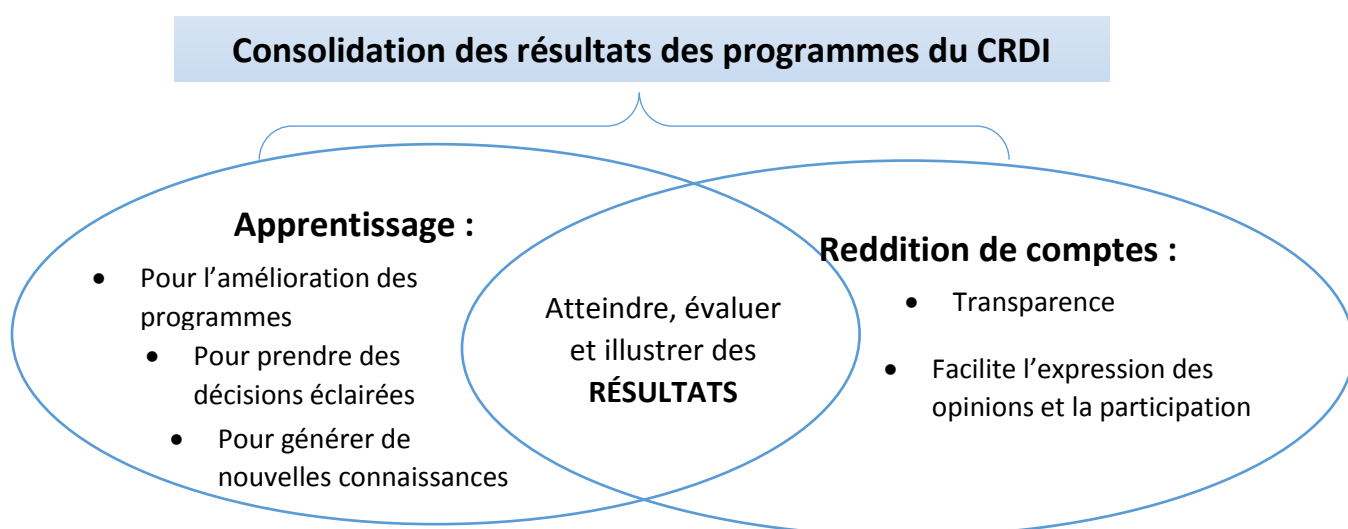
Au CRDI, l'évaluation sert à des fins autant d'apprentissage que de reddition de comptes (voir la figure 1).

1. *Apprentissage* : L'évaluation encourage notre organisme à s'orienter vers les résultats, à réfléchir et à se questionner, à expliquer ses valeurs et à se baser sur les faits dans la mise à l'épreuve de ses hypothèses et la prise de ses décisions. De manière plus générale, l'évaluation génère l'acquisition de connaissances en matière de recherche et de développement.

¹ Ce document porte particulièrement sur l'évaluation des programmes et de la stratégie du CRDI, plutôt que sur la recherche en matière d'évaluation que finance le Centre dans le cadre de ses programmes (par exemple sur la détermination des effets des politiques gouvernementales).

2. *Reddition de comptes* : Une évaluation transparente et accessible au public montre à la population canadienne et à nos bailleurs de fonds que leur investissements contribue à un changement positif. Le CRDI s'est engagé à réaliser des évaluations de haute qualité afin de disposer de l'information la plus complète dans sa prise de décisions. De concert avec les bénéficiaires de nos subventions, nous visons les mêmes objectifs; les évaluations s'intègrent dans notre volonté de consigner nos efforts communs et d'en estimer la valeur. Les évaluations constituent des occasions de prendre en compte différentes perspectives et opinions sur la qualité et la pertinence des efforts du Centre, y compris celles des parties prenantes de pays en développement.

Figure 1 : Objectifs de l'évaluation au sein du CRDI



Principes directeurs de l'évaluation au CRDI

Au CRDI, l'évaluation est une pratique guidée par quatre principes : l'utilité, la qualité, la collaboration, l'usage partagé, ainsi que la mise en commun des connaissances et la transparence.

Utilité

La décision d'évaluer doit relever de la stratégie, et non d'un simple automatisme. Le CRDI choisit judicieusement les questions, projets ou programmes à évaluer, et à quel moment procéder à l'évaluation. L'objet de l'évaluation est choisi en fonction de la nécessité de réaliser une évaluation (à cause du risque du projet, de sa priorité, de la phase atteinte, de sa taille, etc.). Chaque évaluation est conçue pour répondre aux besoins des [utilisateurs prévus](#), notamment la direction du CRDI, les bailleurs de fonds, le personnel du programme et les bénéficiaires. Les évaluations devraient produire des constatations concrètes qui nous aideront à éprouver les théories du changement, à

tirer des leçons des réussites et échecs et à améliorer la stratégie. La participation des utilisateurs aux processus d'évaluation contribue à assurer la pertinence et l'appropriation des constatations de l'évaluation.

Qualité

Les évaluations doivent satisfaire à des normes de qualité élevées. Par qualité, on entend notamment l'utilité de l'évaluation, l'utilisation de méthodes rigoureuses et le respect de normes éthiques. L'évaluation n'est pas exempte de jugement de valeur et il faut prêter une attention particulière aux inégalités et à l'inclusion de divers points de vue dans le processus.

Le CRDI a contribué à la création [de cadres de travail et d'outils](#) pour rehausser la qualité de ses évaluations.

La collaboration et l'usage partagé

L'évaluation doit être conçue pour répondre à des besoins collectifs et constituer un atout pour les entités évaluées. Le CRDI négociera avec les bailleurs de fonds l'objectif, la conception et la gouvernance de l'évaluation, afin d'assurer que celle-ci est utile pour toutes les parties prenantes et de prévenir la duplication². Le Centre reconnaît que l'évaluation peut être un fardeau pour les organismes bénéficiaires et souhaite qu'ils puissent tirer avantage de ce processus. Il est sans cesse à la recherche d'occasions d'intégrer les points de vue, les besoins en matière d'information et les utilisations possibles de l'évaluation dans la conception de celle-ci³.

Partage des connaissances et transparence

Les enseignements relatifs aux constatations, à la pratique et à la théorie de l'évaluation doivent être consignés et partagés. Le partage des connaissances contribue au renforcement des capacités d'évaluation, tant au sein du CRDI que parmi nos bénéficiaires, et fait en sorte que l'évaluation demeure pertinente par rapport aux priorités et aux enjeux relatifs au développement et à la recherche pour le développement.

Les évaluations devraient être accessibles au public. Les évaluations commandées par le personnel du CRDI et par nos bénéficiaires dans le cadre d'une subvention du CRDI sont disponibles sur la [bibliothèque numérique](#) du Centre⁴.

² Se reporter à l'annexe 1 pour une vue d'ensemble de la démarche d'évaluation auprès des bailleurs de fonds.

³ Se reporter à l'annexe 2 pour une vue d'ensemble de la démarche d'évaluation auprès des bénéficiaires de subventions.

⁴ L'accès au public est restreint quand une évaluation se révèle être d'une [qualité](#) inacceptable ou quand il est probable que le tort causé par le contenu du rapport, notamment aux bénéficiaires de subventions ou aux

Chapitre 2. Le système d'évaluation du CRDI

Le Centre a mis en place un système d'évaluations stratégiques et décentralisées à l'échelle de l'organisation, des programmes et des projets.

Niveaux et types d'évaluation au CRDI

À l'échelle **organisationnelle** :

- Les *évaluations d'objectifs stratégiques* aident le CRDI à déterminer la qualité de l'exécution de son Plan stratégique. Elles viennent compléter l'exercice du suivi et de l'évaluation faits à l'interne sur les progrès réalisés par rapport aux indicateurs assignés à ces objectifs.
- Les *évaluations d'impact* témoignent des effets à long terme sur les conditions de vie humaines ou la santé de l'environnement qu'apporte la recherche financée par le CRDI. Ces évaluations sont ciblées parce qu'elles estiment la valeur de l'investissement du CRDI dans une situation donnée, sur plusieurs années et pour un ensemble de projets.

À l'échelle des **programmes** :

- Les *évaluations de programme* sont commandées pour la totalité des programmes, ou une partie des portefeuilles de programmes principalement financés par le CRDI. Confiées à des experts externes, celles-ci sont généralement d'ordre sommatif. Elles visent à évaluer la reddition des comptes et l'apprentissage, et contribuent aux orientations futures des programmes.
- *L'évaluation dans le cas de partenariats* se focalise sur les programmes financés par de nombreux partenaires. Comme l'indique l'annexe 1, nous concevons nos évaluations pour qu'elles puissent satisfaire aux besoins en matière de reddition de comptes et d'apprentissage de chaque source de financement impliquée. Les partenariats plus vastes donnent lieu, en général, à des évaluations indépendantes qui sont dès le départ déjà prises en compte dans la conception du programme. La plupart du temps, la gestion de ces évaluations est confiée au Centre. Dans les cas où notre partenaire en est chargé, nous nous attendons à être dûment consultés dans la phase de planification.
- Les *études d'apprentissage stratégique* sont élaborées en fonction du programme du CRDI et des exigences d'apprentissage des bénéficiaires de subventions. Elles portent, selon les besoins, sur un ensemble de projets, d'organismes, d'enjeux ou de stratégies de programme. Ce sont des évaluations formatives ou sommatives et elles

collectivités, soit plus grand que les avantages de sa divulgation. Les constatations négatives que peut contenir un rapport d'évaluation ne constituent pas un argument suffisant pour en restreindre l'accès.

sont réalisées soit à l'interne ou à l'externe. La portée des études d'apprentissage portant sur des questions transversales peut s'étendre sur de nombreux programmes.

À l'échelle des **projets** :

- Les *évaluations de projet* sont généralement commandées par les administrateurs de programme ou par les bénéficiaires de subventions. Les projets ne sont pas tous évalués; ils sont choisis en fonction de la nécessité de réaliser une évaluation (déterminée selon le risque que présente le projet, le potentiel d'apprentissage, sa priorité, la phase atteinte, et/ou l'ampleur de l'investissement).
- Les *rapports de fin de projet* sont des évaluations de projet réalisés par les administrateurs de programme; on y consigne les résultats atteints et les principaux enseignements à retenir. Ils complètent l'information contenue dans les rapports techniques préparés par les bénéficiaires de subventions.

Rôles et responsabilités

Dans le cadre du système d'évaluation décentralisé du CRDI, les responsabilités relatives à la planification, la commande, la réalisation et l'utilisation des évaluations sont partagées.

- Le *Conseil des gouverneurs* impute au CRDI la responsabilité de tous les programmes et partenariats approuvés dans le cadre des plans de mise en oeuvre des domaines de programme. Le Conseil reçoit un bon nombre d'évaluations de programmes et de partenariats, de même que les réponses de la direction connexes à ces évaluations.
- La *haute direction* promeut une culture d'apprentissage; elle stimule ainsi la réalisation des évaluations et favorise l'apprentissage basé sur les succès et les échecs. Elle alloue des ressources à l'évaluation et prend en considération les constatations émanant des évaluations dans sa prise de décisions. Elle répond également par écrit aux évaluations de programmes et de partenariats.
- Le *personnel des programmes et les bénéficiaires de subventions* effectuent et appuient des évaluations de grande qualité, axées sur l'utilisation. Ils cherchent à renforcer leurs capacités en matière d'évaluation et à développer ou adapter des méthodes d'évaluation propres à leurs programmes.
- La *Division des politiques et de l'évaluation* appuie le personnel et la direction du CRDI dans leurs tâches d'évaluation, en leur offrant un soutien technique et en les aidant à accroître leurs compétences. La Division prend les devants sur tout ce qui a trait aux ajustements nécessaires du système d'évaluation et conçoit des approches innovatrices en cette matière, afin de suivre le rythme d'évolution des programmes et des priorités du CRDI. Elle veille à la [qualité des évaluations](#) dans tous les services

du Centre. Elle gère également les évaluations de type organisationnel et celles qui ont lieu à l'échelle des programmes quand l'indépendance vis-à-vis des administrateurs de programme est jugée essentielle.

Planification des évaluations

Le CRDI entame la planification d'une évaluation dès la conception d'un programme. Cette tâche consiste à décrire clairement les résultats attendus, les stratégies qui permettront de les réaliser, la durée de la période de réalisation et les échéances qui démontreront les progrès accomplis. Les plans d'évaluation utilisent et alimentent à la fois, d'autres fonctions de gestion de programme comme le suivi, la production de rapports et la synthèse de la recherche.

La haute direction et le Conseil des gouverneurs du CRDI surveillent les plans d'évaluation, afin de s'assurer que le Centre dispose des processus nécessaires pour s'acquitter de son obligation de reddition de comptes et assumer ses fonctions d'apprentissage. En ce qui concerne la portée et la fréquence des évaluations, le CRDI a pour pratique de suivre les directives de la [Politique sur les résultats](#) du Conseil du Trésor canadien, à savoir qu'en général, les programmes sont soumis à une évaluation indépendante à intervalle quinquennal.

Commande d'évaluations

Dans le système d'évaluation décentralisé du CRDI, les personnes qui commandent des évaluations sont tenues d'établir et de gérer à cette fin un processus de haute qualité. Elles se fient en général à la compétence des évaluateurs pour le choix de la méthodologie, mais doivent fixer les paramètres généraux de l'évaluation, notamment en termes d'échéancier et jalons, du budget et de la démarche à suivre. Elles décident de l'objet de l'évaluation, des personnes qui y seront impliquées, des questions qui y seront posées et des données qui seront jugées probantes. Le CRDI a contribué au développement d'un [guide interactif d'évaluation à l'intention des administrateurs de programme](#) dont son personnel et les bénéficiaires de subventions peuvent se servir pour assurer la gestion d'une évaluation faite par des évaluateurs internes ou externes. Ce guide est accessible au public.

Le guide appuie la prise de décisions tout au long du processus d'une évaluation, de la planification de son but et de sa portée, à sa conception, à sa réalisation, à la présentation des constatations et au soutien de l'utilisation de celles-ci (voir la figure 2).

Figure 2 : ÉTAPES DU PROCESSUS D'ÉVALUATION

1. Déterminer de quelle façon les décisions concernant l'évaluation seront prises
2. Définir la portée de l'évaluation
3. Élaborer le mandat
4. Engager l'équipe d'évaluation
5. Gérer la conception des évaluations
6. Gérer l'élaboration du plan de travail de l'évaluation, y compris la logistique
7. Gérer la mise en oeuvre de l'évaluation
8. Guider la production de rapports de qualité
9. Diffuser les rapports et appuyer l'utilisation de l'évaluation

Réalisation d'une évaluation

L'évaluation de la recherche pour le développement comporte plusieurs caractéristiques uniques, par rapport à celles d'autres interventions de développement international. Elle est également différente de l'évaluation d'autres domaines de recherche. Compte tenu de ces caractéristiques, le CRDI a contribué à la création de plusieurs [cadres de travail et outils](#) permettant d'évaluer les résultats de la recherche pour le développement; dont certains sont décrits ci-dessous. Nous n'utilisons pas ces cadres et outils d'évaluation de manière systématique ou routinière. Nos administrateurs de programmes et bénéficiaires les adaptent souvent selon leurs besoins dans le cadre de leurs travaux d'évaluation.

La recherche pour le développement comporte de longues chaînes de résultats non linéaires. On voit donc souvent de nombreux liens intermédiaires dans une chaîne causale reliant l'application de la recherche à l'atteinte de résultats, soit l'amélioration du bien-être d'une population donnée ou de l'environnement. Pour évaluer les résultats de la programmation de la recherche pour le développement, il faut accepter le fait que les parcours vers le changement sont rarement linéaires, que le contexte est essentiel et que la complexité est la norme.

- Ressource suggérée : [La cartographie des incidences](#) décrit une démarche de planification, de suivi et d'évaluation qui fait des personnes le critère essentiel du développement, définit un résultat comme étant un changement de comportement et aide à mesurer les contributions apportées aux processus de changement complexes.

Dans le domaine du développement, les résultats de la recherche se distinguent de ceux de l'intervention. La recherche pour le développement, par exemple, peut avoir comme résultat une [capacité accrue](#) des personnes, des organismes et des réseaux qui la réalisent et utilisent les connaissances qui en découlent. Les évaluations des résultats

peuvent être axées sur l'influence de la recherche sur le développement technologique, l'innovation, ou la modification des politiques ou des pratiques.

- Ressource suggérée : [Des connaissances aux politiques. Tirer le meilleur parti possible de la recherche en développement](#), où l'on voit que la recherche peut contribuer à une meilleure gouvernance de plusieurs façons : en encourageant le questionnement et le débat, en permettant aux citoyens de se doter de connaissances nécessaires pour tenir les gouvernements responsables de leurs actes et en élargissant l'ensemble d'options et de solutions rattachées au processus de conception des politiques.

L'évaluation de la recherche pour le développement est différente de l'évaluation de la recherche universitaire. En général, l'évaluation de la recherche universitaire est effectuée au moyen de méthodes délibératives (telles que l'examen par les pairs) et d'analyses (telles que la bibliométrie). Le CRDI a élaboré une approche globale qui reconnaît le mérite scientifique comme une condition nécessaire, mais insuffisante, pour évaluer la qualité de la recherche et qui reconnaît le rôle de plusieurs parties prenantes et utilisateurs potentiels dans la détermination de l'efficacité de la recherche (pour sa pertinence, son utilisation et son incidence).

- Ressource suggérée : [L'outil d'évaluation pour apprécier la qualité de la recherche \(QR+\)](#), dans lequel on tient compte de la rigueur scientifique de la recherche aussi bien que de sa légitimité, de son importance et de son potentiel d'utilisation, quand il s'agit de déterminer sa qualité. On prend aussi en considération les incidences clés (contraignants ou habilitants) du projet de recherche lui-même ou de l'environnement externe, de même que des grilles d'évaluations personnalisées faisant appel à des critères qualitatifs et quantitatifs.

Utilisation de l'évaluation

Le CRDI utilise le processus d'évaluation et ses constatations de diverses manières. Le processus, par exemple, peut faciliter l'interprétation des résultats et des théories du changement, renforcer la synergie à l'intérieur d'un portefeuille et instaurer une culture de prise de décisions fondée sur des faits. Les constatations faites à la suite d'une évaluation peuvent servir à porter des jugements sommatifs, appuyer des améliorations formatives, soutenir la reddition de comptes, générer des connaissances ou adapter un modèle à de nouvelles situations. L'évaluation axée sur l'utilisation nous amène d'abord à déterminer comment chaque utilisateur [prévoit utiliser](#) l'évaluation. La précision et la transparence, en ce qui concerne ce que l'on attend d'une évaluation, rendent la planification plus claire et mieux ciblée, le processus plus efficace et les démarches plus appropriées. Par la même occasion, les utilisateurs sont plus disposés à en accepter les constatations.

Exemples d'utilisations prévues :

- *Apprentissage et amélioration* : les évaluations formatives visent souvent la correction des orientations et ont tendance à être moins limitatives, permettant de recueillir des données sur les points forts et les points faibles afin d'éclairer un programme.
- *Donner un aperçu des activités en cours*: les évaluations évolutives permettent de faire le point rapidement et de guider l'adaptation d'un programme face à des situations complexes et besoins émergents.
- *Orientation des futurs programmes* : les évaluations sommatives se font généralement vers la fin d'un programme, afin d'en estimer l'efficacité ou la valeur globale et d'en tirer des leçons pour des programmes en cours ou futurs.
- *Transparence et gérance* : le CRDI utilise l'évaluation pour rendre compte du déroulement de ses activités, que les résultats soient positifs ou non.

Chapitre 3 : Priorités de l'évaluation pour la période 2015-2020

Le CRDI s'est donné pour tâche d'évaluer la mise en oeuvre de son [Plan stratégique 2015-2020](#), qui met l'accent sur le fait que pour réussir, « le CRDI devra sans cesse apprendre et s'adapter ». Ce chapitre décrit trois priorités visant à améliorer de façon continue les pratiques du CRDI en matière d'évaluation.

Priorité 1 : Soutenir l'efficacité accrue de l'apprentissage grâce à l'utilisation de données de suivi, d'évaluations internes et ciblées

- Renforcer la planification axée sur les résultats
- Améliorer les systèmes de suivi pour accroître les capacités d'agrégation de données et de synthèse
- Organiser des événements annuels d'apprentissage, en utilisant des données de suivi pour soutenir une autoévaluation mise au service de la prise de décisions stratégiques
- Faire ou commander des évaluations qui visent précisément certains besoins d'apprentissage des programmes

Priorité 2 : Poursuivre le développement d'une approche encore plus souple en matière d'évaluation des programmes, tout en conservant la qualité et la portée du processus

- Réaliser des évaluations de la plus haute qualité afin de soutenir les partenariats de financement

- Mettre au point des plans d'évaluation de programmes complets, en portant attention à leur portée et à leur fréquence
- Préparer des plans annuels d'évaluation, pour soutenir la haute direction et le Conseil des gouverneurs dans leur tâche qui est de s'assurer que le Centre dispose des processus d'évaluation suffisants pour accomplir ses obligations de reddition de comptes et d'apprentissage

Priorité 3 : Soutenir la mise en oeuvre du *Plan stratégique 2015-2020* en évaluant les objectifs stratégiques

- Produire des rapports stratégiques sur le rendement au Conseil des gouverneurs
- Réaliser des évaluations sur les thèmes fondamentaux du *Plan stratégique 2015-2020* du CRDI qui favorisent une compréhension commune au sein du Centre et chez nos bénéficiaires de subventions, font une appréciation des résultats collectifs, fournissent des recommandations sur les orientations futures et assurent le partage des connaissances du Centre

ANNEXE 1 : L'évaluation chez les bailleurs de fonds

Le CRDI appuie plusieurs programmes en collaboration avec d'autres bailleurs de fonds. La réalisation d'évaluations, quand la nature des partenariats varie, exige souplesse et transparence.

Nous reconnaissons que chaque organisme a sa propre culture et ses propres attentes en matière d'évaluation. Dès que nous concluons de nouveaux partenariats de financement, nous concevons des plans clairs et précis pour la gestion de l'évaluation du programme ou du projet. Pour y arriver, nous apprenons à connaître les approches de nos partenaires à cet égard. Nous cherchons à comprendre leurs attentes en matière d'évaluations, la manière dont ils utilisent les résultats et leurs exigences en ce qui concerne les questions, la portée ou la méthodologie.

Le CRDI s'est doté de plusieurs pratiques dans l'exécution d'évaluations faites en collaboration avec des bailleurs de fonds.

Nous intégrons dès le départ une réflexion axée sur les résultats. Nous établissons des cadres de travail préliminaires fondés sur les résultats dès le début d'un partenariat de financement et nous concluons une entente sur le degré évolutif de souplesse nécessaire. En règle générale, une compréhension plus concrète des résultats escomptés apparaît dans les mois qui suivent l'approbation d'une subvention de projet. Grâce à cette meilleure compréhension, le Centre précise les résultats escomptés et met en place un cadre de suivi et d'évaluation en collaboration avec ses bailleurs de fonds.

Nous mobilisons les ressources qui seront assignées à l'évaluation.

Nous concevons nos évaluations pour qu'elles satisfassent aux besoins de reddition de compte et d'apprentissage de chaque partenaire. Nous assurons la coordination nécessaire pour éviter les dédoublements de nos efforts. Les constatations recensées dans les évaluations nous aident à renouveler nos théories du changement, à mettre nos hypothèses à l'épreuve et à améliorer nos stratégies de mise en oeuvre.

Nous clarifions les rôles et les échéanciers. Nous utilisons les mécanismes établis pour la gouvernance des programmes afin d'approuver les plans d'évaluation et nous convenons des rôles, des responsabilités et des pouvoirs de décision. Au besoin, nous instituons d'autres instances de prise de décision ou groupes consultatifs pouvant participer à une évaluation. Ces groupes peuvent comprendre le personnel des divisions de l'évaluation de nos partenaires. Nous établissons ensemble le mandat qui découle de notre entente et qui oriente la réalisation de l'évaluation. En ce qui concerne les échéanciers, nous tenons compte des rapports que doivent produire nos partenaires et de leurs processus de prise de décisions.

ANNEXE 2 : Ce que signifie l'évaluation pour un bénéficiaire de subvention

La présente annexe décrit les exigences que l'évaluation du CRDI impose à nos bénéficiaires de subventions. Un bénéficiaire peut être obligé de participer à une évaluation commandée par le CRDI, tout comme il peut en commander une aux frais du Centre.

Lorsque le CRDI commande une évaluation visant un programme, un partenariat ou des objectifs stratégiques, il peut arriver que l'on demande à un bénéficiaire de formuler un avis lors de la conception de l'évaluation ou du rassemblement des données. Les évaluations commandées par le CRDI sont publiées et les bénéficiaires y ont ainsi accès.

Dans le cadre de l'approche d'évaluation axée sur l'utilisation, la décision d'évaluer un projet doit être stratégique et non une simple routine. Bien que les responsables de projet doivent dans tous les cas définir les résultats escomptés et en assurer le suivi, les projets ne sont pas tous soumis à une évaluation externe. Si le CRDI ou le bénéficiaire décide qu'il serait utile d'évaluer un projet, il peut le préciser dans ses plans et dans son [budget](#). Les évaluations de projets peuvent soit être commandées par le CRDI seulement, soit en collaboration avec le bénéficiaire ou par le bénéficiaire seulement.

Le bénéficiaire qui commande une évaluation doit discuter de sa portée avec l'administrateur de programme. Si le bénéficiaire doit être le principal utilisateur des résultats de l'évaluation, l'étude peut se concentrer sur un projet ou aller au-delà et viser une stratégie organisationnelle ou un domaine de rendement plus vaste. Le CRDI s'attend à ce que ce type d'évaluation satisfasse à des normes élevées, en termes de qualité et d'éthique. Le CRDI s'étant engagé à partager ses connaissances, les évaluations que commandent les bénéficiaires aux frais du CRDI sont publiées, dans le respect de nos dispositions normales en matière de transparence.

Les programmes du CRDI offrent parfois un soutien supplémentaire aux bénéficiaires pour les activités de suivi et d'évaluation, afin de renforcer l'orientation des résultats, la gestion adaptative et le développement organisationnel. Dans le cadre de ses programmes, le CRDI invite les bénéficiaires à collaborer avec lui pour améliorer les outils d'évaluation, les démarches conçues pour de nouveaux secteurs ou les résultats de la recherche pour le développement.